

CONDUITE A TENIR EN CAS D'HOSPITALISATION

Pour tous modes d'hospitalisation, vous devez prendre connaissance de nombreux documents d'informations et de consentements :

☞ **EN CAS D'INTERVENTION CHIRURGICALE**

La consultation d'anesthésie est obligatoire :

- Elle doit être faite **1 semaine avant** l'hospitalisation,
- Vous devez prendre RDV au **01.74.06.23.63** et vous présenter directement aux bureaux 8 et 9 en « Consultations spécialisées » le jour de la consultation ; on vous appellera.

Ci-joint les documents que vous devez lire, rapporter à l'anesthésiste et lui remettre signés :

- Le consentement d'anesthésie « info médicales sur l'anesthésie »,
- L'autorisation d'opérer pour les mineurs : signature **obligatoire** des deux parents,
- Les consignes spécifiques à l'ambulatoire.

☞ **LA PRÉ-ADMISSION**

Elle est **obligatoire** et doit s'effectuer **le jour de la consultation d'anesthésie**, à l'accueil principal, avec votre **carte vitale**.

Si vous possédez une mutuelle, demandez-leur de nous faxer une prise en charge au **01.49.14.80.36**.

☞ **L'ADMISSION**

- Pour une hospitalisation de plusieurs jours : elle doit se faire à l'accueil entre 15h30 et 17h avec **obligatoirement** un chèque de provision.
- Pour l'ambulatoire : la secrétaire de votre chirurgien vous appellera **la veille** pour vous communiquer l'heure d'entrée et vous pourrez alors vous rendre directement au 3ème étage le jour même à l'heure indiquée.